

ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION MEDICO-SOCIALE DU DISTRICT DE LA BROYE

Assemblée des délégués

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 novembre 2023, à 19H30, à Montagny-la-Ville

Présidence : M. Nicolas Kilchoer, Préfet du district de la Broye

Excusés : Raphaël Monnerat, responsable RH ; Marie-Claire Corminboeuf, Isabelle Guerry et Jean-Claude Votta, membres du comité ; Nadia Savary, Rose-Marie Rodriguez, Pierre-André Grandgirard et Jean-Daniel Chardonens, députés ; Pascal Joye, président de la COSAF ; Valérie Piller-Carrard, Conseillère nationale ; Françoise Repond, infirmière-chef EMS Les Lilas, Monica Borges, responsable de l'intendance, Anne-Marie Durussel, syndique de Nuvilly, Jeanne Decorges-Currat, présidente du CG de Cugy.

1. Accueil et appel des communes

M. le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

Une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour a été faite par courriel le 3 novembre dernier par la commune d'Estavayer. Aussi, le sujet *Rapport de la Commission financière* a été ajouté en point 3.7.

Deux scrutateurs sont désignés :

M. Yves Blanc
Mme Mary-Ann Hayoz

La commune de Montagny est absente et non-excusee. En l'absence de cette dernière le nombre de voix s'élève à 65 sur un total de 71. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer avec une majorité à 33 voix.

La convocation comprenant l'ordre du jour a fait l'objet d'une parution dans la Feuille officielle et a été envoyée par courriel le 18 octobre 2023 aux délégués. La demande d'ajout du point *Rapport de la Commission financière* faite par courriel le 3 novembre dernier par la commune d'Estavayer a été ajoutée en point 3.7, cet ajout est accepté à l'unanimité des participants.

2. Approbation du procès-verbal du 31 mai 2023

M. le Président soumet au vote des délégués le procès-verbal susmentionné qui ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à la majorité et une abstention, avec remerciements à son auteure.

3. Présentation Budgets 2024

Nicolas Kilchoer relève que la version zéro du budget prévoyait une augmentation de 10.4%. La version 1 du budget a été établie durant le comité de direction du 12 octobre dernier en présence la Commission financière. Après étude et discussions, l'augmentation s'élève finalement à 6.4%.

Serges Clot présente les budgets selon les documents annexés à la convocation.

3.1 RSSBF

Il relève une augmentation de la population légale de 1.6% ainsi qu'une indexation des salaires fixée par le Service de la santé publique à 1.6%. S'agissant des demandes de nouveaux postes, il est à noter que ceux-ci ont été reportés à 2025.

Les comptes du Réseau sont à zéro.

3.2 EMS

A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore de nouvelles de l'AFISA quant à la demande d'augmentation du prix de pension de CHF 108.- à CHF 110.60 faite par les Réseaux et les EMS mandatés. La dotation reste stable. Il y a de plus en plus de patients broyards qui séjournent dans d'autres districts ; ceci nous coûte cher. La principale raison est que nous n'avons pas assez de chambres individuelles à proposer. Cela devrait être réglé avec la construction des nouveaux EMS.

Un montant de CHF 155'017.- d'augmentation pour les communes.

3.3 Entités sociales (SSDB et SOC)

Pour le SSDB augmentation de 1 EPT et du forfait d'entretien sur 2 ans. L'augmentation pour les communes est de CHF 251'960.-.

Pour faire face à l'augmentation des dossiers au SOC, il est demandé une augmentation de 1.5 EPT. Une augmentation de CHF 157'379.- pour les communes.

3.4 Service d'aide et de soins à domicile de la Broye

En 2024 les coûts IMUD sont intégrés au budget du RSSBF selon le budget du RSNB et de l'ABSMAD. La phase test s'étant terminée de manière positive, le projet se poursuit. Les SAD VD et FR doivent se partager la facture soit 25% des coûts pour le RSSBF. Une demande de financement a été déposée auprès du canton ; en attente de réponse.

Une augmentation de CHF 341'944.- pour les communes.

3.5 Indemnités forfaitaires (IF)

Pas d'augmentation de prévue pour 2024, le même montant qu'en 2023 est mis au budget. Nicolas Kilchoer précise qu'une consultation au sujet de l'augmentation de l'indemnité forfaitaire est sollicitée par la DSAS suite à la récente décision du Grand Conseil auprès des réseaux santé Régionaux. La Préfecture ainsi que la direction générale du RSSBF est en train de rédiger un courrier de prise de position. Il faudra très certainement anticiper une augmentation dans le budget 2025.

3.6 Ambulances/SMUR

Dorénavant la subvention versée au canton de VD est fixe. Il est à relever que ceci est financièrement plus avantageux pour le Réseau.

3.7 Rapport de la Commission financière

Michaël Willimann fait lecture du rapport. Il remercie le responsable finances, la direction et le personnel pour le travail effectué dans la création des budgets et demande aux délégués de bien vouloir accepter ce budget tel que présenté.

3.8 Approbation des budgets de fonctionnement et investissements

Au final, une augmentation pour les budgets 2024 de CHF 906'298.- pour les communes est à relever.

A l'unanimité, les budgets de fonctionnement et d'investissements 2024 sont acceptés.

4. Verbal de remaniement forestier : modification parcellaire à valider

Nicolas Kilchoer rappelle qu'il s'agit d'un transfert de minime importance suite au remaniement forestier réalisé. Il présente ensuite le plan de situation. Il s'agit d'une surface de 98 m² sur le territoire de la commune de Montagny. Le comité a estimé le transfert de propriété tout à fait adéquat dans le cadre de ce remaniement forestier. Le transfert est effectué sans soultte, c'est-à-dire sans frais pour l'Association et sans rapporter d'argent non plus.

Le verbal de remaniement forestier est accepté à l'unanimité.

5. Validation du règlement concernant les jetons de présence et divers défraiements

Nicolas Kilchoer annonce qu'avec ce nouveau règlement on se met en accord avec les futurs statuts qui sont en cours de validation auprès du canton.

Valérie Nicolet précise que c'est dans un souci de transparence pour les prestations offertes au Réseau par différents intervenants externes que ce règlement a été créé.

Le règlement est approuvé à l'unanimité des membres.

6. Election d'un membre à la Commission sociale en remplacement de Mme Sylviane Fontana

La candidature de Mme Yasmina Glauser, domiciliée à Estavayer-le-Lac, est présentée. Le comité a validé cette candidature lors de sa dernière séance.

Election approuvée à l'unanimité des participants.

Un courrier officiel lui sera adressé ces prochains jours.

7. Etat des dossiers en cours

Nicolas Kilchoer rappelle la votation de ce dimanche relative à la construction des nouveaux EMS. Le résultat est très attendu afin de pouvoir poursuivre les démarches.

Nicolas Kilchoer informe que le RSSBF a reçu le prix « Migration et Emploi » 2023 de la Commission pour l'intégration des migrants et la prévention du racisme. La remise du prix aura lieu le vendredi 10 novembre prochain, à l'EMS Les Fauvettes, en présence du Conseiller d'Etat Romain Collaud et du président de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants, Patrice Borcard. Les communes ont toutes reçu une invitation.

8. Divers

Pas de divers.

Les participants sont cordialement invités à partager une verrée.

Le Président clôt l'assemblée à 20h22.


Le Président
Nicolas Kilchoer


La secrétaire
Aline Volery